

# Le diagnostic est entièrement financé et confidentiel ! Ce n'est pas un audit. Comment se déroule-t-il ?



## Etape 1. Inscription

Prendre contact avec le SMAGGA (remplir le coupon d'inscription ci-joint).

## Etape 2. Passage du géomètre (diagnostic inondation uniquement)

Le géomètre missionné prendra contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous. Lors de son passage, un levé des cotes plancher de vos bâtiments sera effectué.



## Etape 3. Prise de rendez-vous

Le bureau d'étude (Réalités Environnement) vous contacte. Vous convenez ensemble d'un rendez-vous. Un mail récapitulatif vous est envoyé, avec la liste des informations à prévoir pour le rendez-vous. La durée approximative du diagnostic, qui dépend de la taille de l'entreprise et de la superficie du site, vous sera indiquée.



## Etape 4. Le rendez-vous

Présentation du contexte de la démarche.  
Renseignement du questionnaire.  
Visite du site. Conclusion à chaud.



## Etape 5. Envoi d'un rapport de visite

Identification des points de vulnérabilité et des pistes d'amélioration.  
Préconisations techniques.  
Pistes d'aides financières.  
Annexes apportant des précisions sur les éléments abordés.



Pour le diagnostic eau, en cas d'absence de plans des réseaux internes de l'entreprise, un repérage spécifique pourra être réalisé.

## Adoptez les bonnes pratiques !

### Contrôlez vos consommations d'eau

- Réparez rapidement les fuites constatées,
- Analysez le process et les outils afin de limiter la consommation d'eau quels qu'en soient les usages (ex : recirculation de l'eau, réinjection en nappe...).

### Maîtrisez vos rejets

- Vérifiez les bons branchements des réseaux d'évacuation d'eau,
- Limitez les risques de pollution accidentelle : établir un plan d'intervention, disposer d'une vanne de confinement au niveau des points de rejet,
- Obstruez les grilles d'eaux pluviales dès le moment où vous constatez une fuite de liquide polluant.

### Anticipez l'inondation

- Sensibilisez et informez votre personnel sur le risque,
- Adoptez les bons réflexes pour vous assurer de la sécurité des personnes et des biens de votre entreprise,
- Identifiez des lieux de mise en sûreté des occupants,
- Organisez vos locaux pour les rendre moins vulnérables,
- Tenez-vous informé des niveaux de vigilance crue sur la carte du site internet [www.contratderivieredugaron.fr](http://www.contratderivieredugaron.fr)

Ces diagnostics vous sont proposés pour vous inciter à mettre en place des bonnes pratiques en termes de gestion des eaux. Les préconisations ne sont pas obligatoires.

### A la suite du diagnostic, vous avez la possibilité :

- d'être accompagné par un conseiller CCI dans la mise en œuvre des actions préconisées par le bureau d'études,
- de bénéficier d'un pré-diagnostic environnement ou flux gratuit, proposé par la CCI.



SMAGGA - 262, rue B. Thimonnier - 69530 Brignais  
☎ 04 72 31 90 80 - ✉ [smagga@smagga-syseg.com](mailto:smagga@smagga-syseg.com)  
[www.contratderivieredugaron.fr](http://www.contratderivieredugaron.fr)

Conception réalisation : SMAGGA - mai 2016

# Diagnostic eau pour votre entreprise



Le SMAGGA\* propose aux entreprises du bassin versant du Garon un diagnostic eau :  
- qualité et quantité d'eau  
- inondation.

Entièrement financé par des fonds publics, ce diagnostic confidentiel a pour but d'inciter aux bonnes pratiques en termes de gestion des eaux.

\*Le Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon est la structure publique qui œuvre pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que la lutte contre les inondations sur les 27 communes du bassin versant du Garon.



Le SMAGGA propose aux entreprises un diagnostic qualité et quantité des eaux.

Il s'agit d'identifier ensemble votre impact sur la ressource en eau et d'analyser vos consommations.

## Bénéfices pour l'entreprise

- profiter de conseils pour limiter les risques de pollutions accidentelles de la ressource en eau,
- obtenir un plan fiable des réseaux d'évacuation des eaux,
- recueillir des informations pour réduire sa consommation d'eau : diminuer la facture d'eau,
- s'informer sur la conformité réglementaire des prélèvements et rejets, le cas échéant sur les démarches et moyens à engager pour y parvenir,
- connaître les démarches et les financements,
- participer à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau,
- limiter les prélèvements d'eau dans la nappe d'eau potable du Garon.



Le SMAGGA propose aux entreprises situées en zones inondables de réaliser un diagnostic de vulnérabilité sur le bâti et l'activité.

Il s'agit de :

- mesurer la sensibilité de vos locaux aux inondations,
- proposer des solutions pour diminuer les dommages en cas de crue et assurer un retour à la normale plus rapide,
- présenter les financements possibles.

## Bénéfices pour l'entreprise

- connaître son niveau d'exposition aux inondations et améliorer le niveau de sécurité des usagers du site,
- obtenir des conseils pour limiter les dommages et réduire le temps de retour à la normale en cas d'inondation,
- répondre à une exigence réglementaire (le Plan de Prévention du Risque Inondation impose aux entreprises de réaliser un diagnostic avant le 11 juin 2020),
- connaître les moyens de financements, pour la mise en œuvre d'aménagements permettant de réduire la vulnérabilité aux inondations.



## Je sollicite la réalisation d'un diagnostic. Opération organisée par le SMAGGA

Diagnostic :  EAU  INONDATION

Nom et Prénom : .....

Fonction : .....

Nom de l'entreprise : .....

Activité : .....

Nombre de salariés : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Superficie du site : .....

Possédez-vous des plans des réseaux d'évacuation des eaux à jour ?  Oui  Non